



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE MERCREDI,
LE 17 JANVIER 2018, AU 739 DES BOULEAUX À SAINTE-EULALIE À 15 H 00**

Sont présents :

Monsieur Gilles Jr Bédard, maire
Madame Alexandra Han, conseillère
Monsieur Louis Paris, conseiller
Monsieur Alexandre Robert, conseiller

Monsieur Charles Collin, conseiller est absent
Monsieur Patrick Giroux, conseiller
Monsieur Guillaume Bergeron, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Gilles Jr Bédard. Le fonctionnement de la séance est tenu, les conseillers absents étant retenus à l'extérieur du territoire de Sainte-Eulalie.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi. Le tout signifié par la directrice générale, tel que requis par le Code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2018-01-016 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Louis Paris
et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

**2018-01-017 : ACCEPTATION DE L'ÉVALUATION RÉVISÉE DES COÛTS DANS LE CADRE
DU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
(FEPTEU)**

Madame Fabiola Aubry, directrice générale, dépose l'évaluation révisée des coûts au montant de 5 535 000 \$ datée du 17 janvier 2018 en lien avec le projet cité en rubrique.

CONSIDÉRANT la résolution 2018-01-007 confirmant que la Municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU tout en respectant les modalités qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet débutant en 2018 et qui doit être finalisé pour le 31 mars 2019 revête d'une grande importance pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il est judicieux de fournir tout document exigé signé par un ingénieur afin de répondre aux besoins pour FEPTEU et demande d'OER tel que demandé par le programme de l'aide financière du MAMOT ;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-01-008 mandatant TETRA TECH QI INC. a réalisé l'évaluation révisée des coûts conformément aux dispositions de l'offre datée du 21 décembre 2017 et numérotée 36339TT portant sur une offre de services professionnels dans le cadre des demandes d'aides financières en cours du projet – Augmentation de la capacité de la station d'épuration (FEPTEU) ;

Il est proposé par Alexandra Han
et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) que le Conseil

accepte l'évaluation des coûts au montant de 5 535 000 \$ + taxes qui sera déposée tel que demandé dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Gouvernement du Québec ;



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie

**2018-01-018 : MANDAT TECHNI-CONSULTANT - ACCOMPAGNEMENT - PROJET
D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE LA STATION D'ÉPURATION (FEPTEU)**

Madame Fabiola Aubry, directrice générale, dépose une offre de services d'un montant de 14 950 \$ datée du 17 janvier 2018 en lien avec le projet cité en rubrique.

CONSIDÉRANT qu'il est judicieux de se faire accompagner techniquement dans ce projet d'importance.

Il est proposé par Alexandre Robert
et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) que le Conseil

accepte l'offre de 14 950 \$ + taxes de Techni-consultant selon les termes et conditions du document daté du 17 janvier 2018, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Gouvernement du Québec ;

désigne la directrice générale secrétaire-trésorière, en tant que signataire de tout document en lien avec ce contrat.

Gilles Jr Bédard
Maire

Fabiola Aubry
Directrice-générale secrétaire-trésorière